EUROMOBILIARE INTERNATIONAL FUND SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE En abrégé « EUROFUNDLUX » (la « SICAV ») 10-12, Avenue Pasteur, L - 2310 Luxembourg R.C.S. Luxembourg B 82461

AVIS AUX ACTIONNAIRES

Il est porté à la connaissance des actionnaires que les modifications suivantes ont été décidées par le conseil d'administration de la SICAV (le « Conseil d'Administration ») et prendront effet, sauf indication contraire, le 1^{er} Avril 2022.

Les termes commençant par une majuscule qui ne sont pas définis dans le présent avis ont le sens qui leur est donné dans le Prospectus de la SICAV.

I. Modifications relatives au compartiment Eurofundlux - Obiettivo 2025

Le conseil d'administration de la SICAV souhaite vous informer de la création d'une nouvelle classe d'actions I présentant les commissions de gestion maximales suivantes :

Classe d' actions	Du 1 ^{er} Avril 2022 au 31 Décembre 2023	A partir du 1 ^{er} Janvier 2024
I	0,50%	0,40%

- II. Modifications relatives au compartiment Eurofundlux Obiettivo 2026
- 1. Le Prospectus de la SICAV sera modifié afin de refléter le changement de catégorisation du compartiment sous le règlement *Sustainable Finance Disclosure* (dit « **SFDR** ») comme suit :

Ancienne catégorisation	Nouvelle catégorisation
Article 6	Article 8

En conséquence, le Prospectus reflètera le changement de libellé de politique d'investissement du compartiment et l'insertion du libellé en conformité avec l'article 6 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement Européen et du Conseil dit règlement sur la Taxonomie. Ce changement prendra effet à partir du 4 avril 2022.

2. Par ailleurs, le conseil d'administration de la SICAV souhaite vous informer de la création d'une nouvelle classe d'actions I présentant les commissions de gestion maximales suivantes :

Classe d' actions	Du 1 ^{er} Avril 2022 au 31 Décembre 2024	A partir du 1 ^{er} Janvier 2025
I	0,50%	0,40%

III. Modifications relatives au compartiment Eurofundlux – Euro Sustainable Corporate Bond ESG

Simplification de la description de la politique d'investissement ESG du compartiment, entraînant la suppression des dispositions suivantes du Prospectus :

La stratégie ESG appliquée vise à se focaliser sur une sélection positive en termes ESG, en concentrant le portefeuille sur les entreprises ayant un score ESG élevé et en évitant d'investir dans des entreprises ayant un score faible. L'univers d'investissement est limité uniquement aux seules émissions appartenant aux deux premiers quintiles. Il est également possible d'investir dans des entreprises du troisième quintile, à condition que le score ESG s'améliore par rapport à celui de l'année précédente. Dans le cas de sociétés appartenant à un secteur (GICS niveau 1) dans lesquelles les sociétés présentant les caractéristiques ci dessus ne dépassent pas 30% des titres du secteur, le gestionnaire a la possibilité d'investir dans les titres ayant un score plus faible, triés par score décroissant, jusqu'à 30% des titres du secteur. Pour des raisons d'efficacité opérationnelle, jusqu'à 5% des actifs peuvent être investis dans des émissions n'ayant pas un score ESG.

Le compartiment ne pourra pas investir plus de 10% de ses actifs nets, en valeurs mobilières appartenant au cinquième quintile ou n'ayant pas un score ESG.

Le compartiment ne pourra pas investir plus 5% de ses actifs nets dans une obligation appartement au cinquième quintile et pas plus de 3% dans une part ou action appartement au cinquième quintile.

Le compartiment ne pourra pas investir plus de 30% de ses actifs nets, en valeurs mobilières appartenant aux quatrième et cinquième quintiles

IV. Modifications relatives à la politique d'investissement ESG des compartiments Eurofundlux Euro Defensive, Azionario Globale ESG, Equity Income ESG

Simplification de la description de la politique d'investissement ESG du compartiment, entraînant la suppression des dispositions suivantes du Prospectus :

La stratégie ESG appliquée vise à se focaliser sur une sélection positive en termes ESG, en concentrant le portefeuille sur les entreprises ayant un score ESG élevé et en évitant d'investir dans des entreprises ayant un score faible. L'univers d'investissement est limité uniquement aux seules émissions appartenant aux deux premiers quintiles. Il est également possible d'investir dans des entreprises du troisième quintile, à condition que le score ESG s'améliore par rapport à celui de l'année précédente. Dans le cas de sociétés appartenant à un secteur (GICS niveau 1) dans lesquelles les sociétés présentant les caractéristiques ei-dessus ne dépassent pas 30% des titres du secteur, le gestionnaire a la possibilité d'investir dans les titres ayant un score plus faible, triés par score décroissant, jusqu'à 30% des titres du secteur. Pour des raisons d'efficacité opérationnelle, jusqu'à 5% des actifs peuvent être investis dans des émissions n'ayant pas un score ESG.

Les actionnaires du compartiment concerné au point **II.1** qui ne sont pas d'accord avec les modifications proposées ont la possibilité de demander le rachat sans frais de leurs actions avant la date d'effet y indiquée.

Le Prospectus daté d'Avril 2022 et les informations clés pour les investisseurs (KIIDs) mis à jour peuvent être obtenus sur demande au siège social de la Société, de la Société de Gestion ou bien auprès des Agents Placeurs.

Luxembourg, le 2 mars 2022

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION